

Image not found or type unknown



I accès réservé d une partie commune avec des compteurs électriques aux 2 roues scooters

Par **kunsto**, le **01/04/2019** à **21:51**

bonjour je souhaiterai savoir si un vote en ag reservant un acces dune partie commune pour 3 copropriétaires garant leurs scooters est légal surtout lorsque dans ce local il y a un compteur edf et un autre à la sortie

quels seront les responsabilités des titulaires des véhicules en cas de dégats ou incendie

notre assurance de copropriété ne devrait elle pas être informée ??

le syndic a un peu obligé ce vote sans trop ni présenter ni exposer les risques et surtout le local est intitulé un local à vélo ???

merci pour votre attention